

**BURKINA FASO**

-----  
*Unité-Progrès-Justice*

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

Session permanente 2022-2023

## **ASSEMBLEE LEGISLTATIVE DE TRANSITION**

### **COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE (CAEDS)**

#### **RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N°032 : RELATIF AU PROJET DE LOI INSTITUANT LES  
VOLONTAIRES POUR LA DEFENSE DE LA PATRIE  
(VDP)**

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité par le député **Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO**,  
**rapporteur.**

*Décembre 2022*

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi 15 décembre de 09 heures 20 minutes à 11 heures 05 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Thomas TRAORE, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi instituant les volontaires pour la défense de la patrie (VDP).

L'ordre du jour a porté sur les points ci-après :

- compte-rendu des travaux de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) ;
- appréciation et avis de la CAEDS.

Auparavant, le député Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO a pris part aux travaux de la CAGIDH, saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, les mardi 13 et mercredi 14 décembre 2022, sous la présidence du député Bangré Lévis OUEDRAOGO, Président de ladite Commission.

#### **I- COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH**

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du gouvernement ;
- débat général.

## **I-1. AUDITION DU GOUVERNEMENT**

Le gouvernement, représenté par le Colonel Boukaré ZOUNGRANA, Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) était assisté de ses collaborateurs, le Commandant de la Brigade de veille et de défense patriotique (BVDP), Thomas SAVADOGO et un représentant du ministère de la Justice, des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions. Il a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification ;
- processus d'élaboration ;
- contenu du projet de loi.

Ces différents points sont développés intégralement dans le rapport de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond.

## **I-2. DEBAT GENERAL**

Au terme de l'exposé du gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles le gouvernement a apporté des éléments de réponse. Les principales questions étaient relatives :

- à la précision des catégories de VDP dans le dispositif du présent projet de loi ;
- au lien entre les VDP et les volontaires du Programme national de volontariat ;
- aux éventuels calendrier et chronogramme de reversement des VDP dans les Forces armées nationales ;
- au montant total de l'assistance financière alloué par l'Etat à la famille d'un VDP tombé au combat ;
- au risque de contradiction entre le VDP national et le VDP communal ;

- à l'application du principe d'inclusion dans l'élaboration du présent projet de loi ;
- à l'ambition éventuelle du gouvernement de recruter tous les candidats inscrits sur la liste des VDP ;
- au traitement réservé par le Gouvernement à l'inscription des hommes politiques pour le recrutement des volontaires alors que le présent projet de loi dispose que les VDP ne doivent avoir aucune appartenance politique ;
- à la perspective d'une réorientation par le gouvernement d'une partie des VDP à la mission de sécurisation des sites miniers ;
- à l'insertion dans la formation des VDP nouvellement recrutés de modules relatifs au respect des droits humains dans l'exercice de leur mission ;
- à l'éventuelle institution par le Gouvernement d'un programme commun de formation des VDP nationaux et communaux avec les entités telles que la Gendarmerie, la Police et l'Armée, du fait de leurs spécificités ;
- au dispositif envisagé par le Gouvernement pour assurer une coordination entre les différentes catégories de VDP ;
- à la gestion des armes qui seront mises à la disposition des VDP ;
- aux critères de délimitation des compétences territoriales des VDP ;
- aux dispositions envisagées par le Gouvernement pour prévenir l'infiltration du corps des VDP par des terroristes ;
- à l'éventuel exercice du droit de grève par les VDP ;
- à la conformité des programmes de formation qui seront dispensés aux VDP dans les différents centres d'instruction avec celui des FDS ;
- à la justification de l'absence de visibilité sur la contribution de certaines forces de sécurité telles que la Douane, les agents des eaux et forêts, les agents des services pénitentiaires et la Police municipale dans la lutte contre le terrorisme ;
- au nombre de VDP opérationnels actuellement sur le terrain ;

- au dispositif envisagé par le Gouvernement pour une vérification de l'origine financière des dons reçus des particuliers au profit des VDP dans ce contexte de la lutte contre la criminalité économique ;
- à la nature et aux modalités d'approbation populaire des VDP conformément à l'alinéa 2 de l'article 5 du présent projet de loi qui dispose : « le recrutement du VDP pour servir au niveau du village ou de la commune se fait sur approbation des populations locales ».

## II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), estime que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- d'élargir le champ d'intervention des VDP avec le recrutement au niveau national ;
- de contribuer à l'amélioration des conditions de travail des VDP ;
- de favoriser, l'opérationnalisation des textes règlementaires pour le bon fonctionnement du corps des VDP.

Convaincue que le présent projet de loi contribuera à plus d'efficacité et de résultats sur le terrain, la Commission émet par conséquent un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 15 décembre 2022

Le Rapporteur



**Y. F. Harold THIOMBIANO**

Le Vice-président



**Thomas TRAORE**

## LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CAEDS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	TRAORE Thomas	PP
2.	THIOMBIANO Y. Fayçal Harold	FDS
3.	SAWADOGO Moussa	FVR
4.	TRAORE Boureima	FVR
5.	BAKO Wilfried Prosper	PP
6.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PRCE
7.	GANSONRE Marc Bertin	OSC
8.	BIKIENGA Boubacar	FDS

## **LISTE DES DEPUTES ABSENTS**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE
1.	ZOUNGRANA Daniel	FDS
2.	DIALLO Ousmane	PP
3.	SOMA Abdoulaye	PP
4.	COULIBALY Sibiri	FDS
5.	COULIBALY Sié François d'Assises	PRCE
6.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	OSC

## **LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION**

N°D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	OUEDRAOGO N. Gérard	Administrateur parlementaire
2.	OUEDRAOGO/ZAMPALIGRE Aïcha	Administrateur parlementaire
3.	BANCE Armel	Attaché d'administration parlementaire
4.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Secrétaire